



NONGLARD MUNICIPAL



MARS 2009



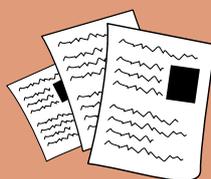
INFOS MUNICIPALES

- 1 LE MOT DU MAIRE
- 2-4 UNE ANNÉE DE CHANGEMENTS
- 5 URBANISME & COMMISSIONS
- 6-7 COMPTE ADMINISTRATIF / SUBVENTIONS
- 8-9 TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES / CIMETIÈRE
- 10 TRAVAUX 2008



VIE ASSOCIATIVE VIE LOCALE

- 18 ANCIENS COMBATTANTS
- 18 BIBLIOTHÈQUE «LA FONTAINE AUX LIVRES»
- 19 A.P.E.
- 19 PROJET FOOT
- 20-21 COMITÉ D'ANIMATION DE NONGLARD
- 21 GROUPEMENT DES CHASSEURS
- 22 ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS
- 23 A.D.M.R. LOVAGNY-NONGLARD
- 24 AMICALE LOVAGNY-NONGLARD
- 25 INFORMATIONS UTILES



INFOS DIVERSES

- 11 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2009
- 11 VŒUX AUX MAMANS
- 12-13 À L'ÉCOLE
- 13 JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT
- 14 MANDALLAZ-MONTAGNE D'ÂGE
- 14 VOTRE PROPRE COMPOST ?
- 15 DES SERVICES À NONGLARD
- 16-17 C.C.A.S.
- 17 ANNUAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE FIER ET USSES
- 18 NOS JOIES, NOS PEINES...

RESPONSABLE DE PUBLICATION : Eric Labaz

RÉDACTION : Commission de Communication

PHOTOS : B. Carlizoz, J. F. Bocquet, O. Vorms et Associations de Nonglard

CONCEPTION : CD Création Numérique - Épagny 04 50 22 82 64

IMPRESSION : PHOTOPLAN - Annecy

Ce bulletin a été imprimé sur papier labélisé PEFC (papier issu de forêts gérées durablement)





Bonjour à tous,

2009 sera l'année de la solidarité. Suite aux élections municipales de Mars 2008, le Conseil Municipal a été renouvelé quasiment à 50%. Nous vous remercions pour votre confiance.

Comme la tradition l'exige, voici entre vos mains le premier bulletin municipal de cette nouvelle équipe. Il est en grande partie semblable à ses prédécesseurs et sera présent dans tous les foyers de notre commune pour apporter l'information annuelle et la convivialité.

Cette convivialité doit être confortée par la solidarité ; elles trouveront ensemble, au travers des habitants et des associations locales de toutes sortes, une place privilégiée. Au cours de cette année 2009 décrite par les médias comme difficile et catastrophique pour l'emploi, toutes les collectivités ont le devoir de soutenir leurs citoyens. C'est pourquoi j'espère que, vous aussi, vous pourrez faire face à cette crise et aider votre voisin, soit directement ou par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Une mobilisation générale de tous sera profitable à tous.

La création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au sein de la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU) apportera certainement un complément appréciable à cette énergie collective.

Tous les conseillers municipaux peuvent vous soutenir dans vos démarches : allez les voir, jouez la proximité, la discrétion est de rigueur.

Pour reprendre une expression maintes et maintes fois employée, le « gagnant-gagnant » sera en quelque sorte la devise de l'année 2009. Sortons tous de cette situation la tête haute et surtout avec la fierté d'avoir aidé son voisin.

Pour changer de registre, le Conseil Municipal, durant cette mandature, s'oriente sur la voirie communale. Celle-ci fera l'objet d'une remise à niveau des revêtements, des fossés et l'adaptation des carrefours au regard d'une circulation automobile grandissante.

Il a aussi pour mission la création de logements supplémentaires qui viendra conforter ceux existants. Le but est de proposer un logement social aux jeunes de Nonglard et d'augmenter l'effectif des enfants scolarisés à l'école communale. Toutes les aides et subventions possibles seront demandées à nos élus nationaux, régionaux, départementaux.

A la relecture du « Mot du Maire » contenu dans l'édition 2008 du bulletin municipal, je te remercie, Bernard, pour tes bons vœux à la nouvelle équipe et, comme tu le dis, c'est une fonction exaltante et exigeante.

Pour terminer, le Conseil Municipal et moi-même nous félicitons de l'arrivée de nouveaux habitants dans notre commune. Nous leurs souhaitons une vie agréable et pleine de découvertes champêtres.

J'adresse à tous mes vœux de santé et de prospérité.

Eric LABAZ
Maire



L'année 2008 a été une année de changement au niveau des personnes : élus n'ayant pas renouvelé leur mandat ou salariés ayant quitté leur poste. Toutes celles et ceux qui les ont remplacés ont dû « apprendre sur le tas » et nous les en remercions.

LE NOUVEAU CONSEIL

En mars 2008, vous avez élu vos conseillers municipaux, dont 5 nouveaux.

Eric LABAZ (Maire), Jean-François BOCQUET (1^o adjoint au maire), Christophe GUITTON (2^o adjoint au maire), Olivier VORMS (3^o adjoint au maire), Milène BOURNAY, François ESCARAVAJAL, François FOSSOUX, Myriam NANA, Luc ROSSET, Bénédicte VIVIAN, Ginette VIVIAN.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

• COMMISSION GESTION DU PERSONNEL / FINANCES :

Responsable : Eric LABAZ

Membres : Jean-François BOCQUET, Christophe GUITTON, Olivier VORMS.

• COMMISSION BATIMENTS / PATRIMOINE :

Responsable : Jean-François BOCQUET

Membres : Olivier VORMS, François ESCARAVAJAL, Ginette VIVIAN, Luc ROSSET.

• COMMISSION VOIRIE :

Responsable : Jean-François BOCQUET

Membres : Christophe GUITTON, François FOSSOUX, François ESCARAVAJAL, Luc ROSSET.

• COMMISSION CIMETIERE :

Responsable : Jean-François BOCQUET

Membres : Olivier VORMS, Ginette VIVIAN.

• COMMISSION AFFAIRES FONCIERES :

Responsable : Christophe GUITTON

Membres : François ESCARAVAJAL, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

• COMMISSION PROJETS D'AMENAGEMENTS :

Responsable : Christophe GUITTON

Membres : Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Milène BOURNAY, Myriam NANA.

• COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Responsable : Christophe GUITTON

Membres : Olivier VORMS, Milène BOURNAY, Myriam NANA, Ginette VIVIAN.

• COMMISSION URBANISME :

Responsable : Christophe GUITTON

Membres : Luc ROSSET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX, Myriam NANA.

• COMMISSION COMMUNICATION :

Responsable : Olivier VORMS

Membres : Milène BOURNAY, Myriam NANA.

• COMMISSION FETES ET CEREMONIES :

Responsable : Olivier VORMS

Membres : François ESCARAVAJAL, Bénédicte VIVIAN.

• COMMISSION VIE LOCALE / ASSOCIATIVE :

Responsable : Olivier VORMS

Membres : Milène BOURNAY, Myriam NANA, François ESCARAVAJAL.

• COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :

Responsable : Olivier VORMS

Membres : Milène BOURNAY, Luc ROSSET, Christophe GUITTON.

Sont désignés pour représenter la collectivité au SELEQ et au CNAS :

• SYNDICAT D'ELECTRICITE ET D'EQUIPEMENT 74 :

Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET (suppléant) ont été nommés.

• CNAS :

Olivier VORMS a été désigné délégué local.



LE CCAS (CENTRE SOCIAL D'ACTION COMMUNAL)

Sa mission générale concerne l'examen et le suivi des besoins sociaux de la population. Les principaux dossiers sont traités par des organismes officiels au niveau du département. Les attributions sont liées essentiellement à l'assistance, l'information, la prévention et des actions ponctuelles selon les cas d'urgence. Dans le cadre de la commune, son action se traduit plus spécialement par une présence et une attention auprès des personnes en difficulté.

Le CCAS de Nonglard organise chaque année le repas des Anciens (personnes de plus de 60 ans de la commune), ainsi qu'une sortie annuelle des Anciens, conjointement avec la commune de Lovagny.

Membres : Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, BOURNAY Milène, NANA Myriam, ESCARAVAJAL François, ROSSET Luc, VIVIANT Anne-Marie, JAMET Catherine, MACQUET Chantal, BRUNOT Agnès, FOSSOUX Marcelle, MARIN-LAMELLET Louis.



DELEGUES DE NONGLARD A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Ils sont au nombre de trois : Eric LABAZ, Christophe GUITTON et Luc ROSSET.

Rappel : seuls les délégués des communes ont le droit de vote à la CCFU.

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET LES ELUS QUI Y PARTICIPENT

Aménagement de l'espace et Patrimoine (Scot, Zone de la Bouchère, Gymnase, Gens du Voyage)
Jean-François BOCQUET, Christophe GUITTON, François FOSSOUX

Eau (travaux réseaux et exploitation)
Jean-François BOCQUET, François FOSSOUX

Finances (Budgets, Analyses Financières, Demandes de Subventions)
Christophe GUITTON, Bénédicte VIVIANT

Transports et Déplacements (Scolaires, Sillibus, Liaisons douces, Parking Relais)
Eric LABAZ (président de la commission), Luc ROSSET, Bénédicte VIVIANT

Economie et Tourisme (TPZ, Office du Tourisme, promotion des manifestations importantes)
Milène BOURNAY, Ginette VIVIANT, François ESCARAVAJAL

Services à la personne (PLH, Logement, crèches, Structure multi-accueil, halte garderie, CIAS, Ephad)
Jean-François BOCQUET, Myriam NANA, Olivier VORMS

Environnement (développement durable, ordures ménagères)
Ginette VIVIANT, François ESCARAVAJAL, Luc ROSSET

Information Signalétique Communication (Identifier le territoire et ses activités tertiaires, communications)
Eric LABAZ, Myriam NANA, Olivier VORMS

Commission Nouveaux Projets (portage des Projets Nouveaux et Bâtiments jusqu'à leur réalisation)
Christophe GUITTON, Eric LABAZ

Développement Durable
Luc ROSSET, Milène BOURNAY



DEPART SONIA APRES 5 ANS, DEBUT SEPT 2008 / ARRIVEE SOLANGE

Sonia BAUD est entrée à la mairie de Nonglard comme secrétaire de mairie en 2003. Les élus et les habitants de Nonglard connaissaient sa gentillesse et son efficacité. Elle a eu l'occasion d'effectuer des remplacements à la mairie de Sallenôves et le maire de cette commune lui a proposé de reprendre le poste qui allait être vacant. Voulant renforcer son expérience dans une autre commune rurale, Sonia a accepté et a pris ses nouvelles fonctions en septembre 2008. Changement d'herbage réjouit les Baud ? Sonia est connue à Sallenôves sous le nom de Madame MOREL, car elle s'est mariée au moment même où elle quittait Nonglard. Les élus souhaitent aux mariés beaucoup de bonheur.



Solange ROLANDO est maintenant la nouvelle secrétaire de mairie de Nonglard depuis début septembre. Elle a débuté quelques semaines plus tôt pour travailler en parallèle avec Sonia qui l'a formée aux principales fonctions. Solange a été nommée rédacteur depuis fin janvier. Ceux qui ne connaissent pas encore Solange peuvent passer en mairie se faire offrir un bon café...

LES NOUVELLES EMPLOYEES MUNICIPALES

Deux nouvelles employées communales font désormais partie du personnel de la mairie.



Denise MOREL, anciennement employée par l'association cantine-garderie Les P'tits Loups, est désormais employée par la municipalité car le contrat aidé n'a pas pu être renouvelé à l'association. Elle continue les mêmes activités aux mêmes horaires.

Candida DIAS a été employée pour effectuer à la mairie et dans les bâtiments communaux (école, salle des fêtes) les travaux de ménage que Marie-Claire PARENT ne pouvait plus assurer. Marie-Claire est toujours employée comme ATSEM et aide les institutrices de maternelle à l'école de Lovagny qui accueille les enfants de Nonglard pour les 2 premières années de maternelle.



DEPART GENEVIEVE DAURIER / ARRIVEE VIVIANE JEANTET

Après 15 ans passés à l'école de Nonglard, **Geneviève DAURIER** a pris sa retraite à la rentrée scolaire début septembre. Elle a organisé un pot de départ le samedi 28 juin 2008 dans le pré sous l'école. Tous les enfants de l'école, y compris d'anciens élèves, de nombreux parents et des élus lui ont fait la fête et souhaité une nouvelle vie active et intéressante.

Elle est remplacée en tant que directrice d'école par **Viviane JEANTET** qui connaissait déjà Nonglard pour y avoir habité il y a quelques années. Madame JEANTET enseigne à la «classe des grands» (CE2, CM1 et CM2).





L'année 2008 a été marquée par l'approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui vient en remplacement de l'ancien POS qui datait de 1989. Une nouvelle carte des zones est maintenant en vigueur, ainsi qu'un nouveau règlement. Une partie des autorisations 2008 ont donc été sous le régime du POS et une partie sous le nouveau régime du PLU.

PERMIS ACCEPTÉS EN 2008

Construction de 2 villas, 1 aménagement de 2 logements, 1 création d'un bâtiment à usage de garages, ajout d'une véranda. Il est rappelé qu'un permis doit être demandé notamment pour les constructions de plus de 20 m² de SHON, les changements de destination de locaux de plus de 20 m².

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCEPTÉES EN 2008

Construction d'un abri de jardin, pose d'un pylône, construction d'un abri de voiture, remplacement d'une couverture de bâtiment, pose de panneaux solaires en toiture, 2 divisions foncières. Il est rappelé qu'une déclaration préalable est à faire pour les constructions inférieures à 20 m², les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (toiture, façades,...), la pose de clôtures, etc...

Il faut noter la progression de l'habitat «petit collectif» avec la réalisation de 2 immeubles de 12 logements au total : «La Résidence du Château», près du terrain de jeux, ainsi qu'un immeuble de 9 logements aidés : «Les Tilleuls» sous l'église, dont la mise à disposition a eu lieu début mars.



Les Tilleuls



Résidence du Château

COMMISSIONS VIE LOCALE

ECOLE

L'école a repris sous la direction de sa nouvelle Directrice Viviane JEANTET et avec des horaires un peu différents puisque des cours d'aide personnalisée ont lieu les lundi et jeudi de 16h30 à 17h30 et il n'y a plus cours le samedi. La situation des effectifs (29 enfants scolarisés en 2008/2009) reste préoccupante. La commission Ecole se renseignera pour évaluer le potentiel d'enfants scolarisables à Nonglard (5 à 10 ans) parmi les nouveaux habitants. Pour mettre en application la loi sur l'accueil obligatoire des élèves en cas de grève des enseignants, la municipalité a constitué une liste de volontaires prêts à assurer la garderie des enfants le cas échéant. Elle attend la validation de cette liste par la Préfecture. Entre temps, Monsieur Jean-François BOCQUET a accepté de garder les enfants pendant une journée lors d'une grève suivie en février 2009 et nous l'en remercions vivement.

SITE INTERNET

Le site de la mairie (www.nonglard74.fr) est mis à jour en permanence et vous pourrez y trouver diverses informations sur les manifestations, les services, les associations...

Toutes les suggestions pour l'amélioration du site sont les bienvenues : faites-les parvenir au secrétariat de la mairie ou utilisez le lien «Contactez-nous».

TROC DE JOCE

Madame DOORNAERT viendra garer sa camionnette aux alentours de l'école environ une fois par mois pour collecter des vêtements pour femmes et enfants que vous souhaiteriez lui confier en dépôt-vente. TROC DE JOCE vous propose également, à l'achat, des vêtements de bonne qualité dans le même principe du dépôt-vente. Plusieurs communes des alentours sont ainsi visitées pour vous procurer un choix plus important. Vous pourrez ainsi faire plaisir à vos enfants et à vous-même à moindre coût.



Les dépenses de fonctionnement se réfèrent aux ressources utilisées chaque année pour les activités courantes, nécessaires à la gestion de la commune (traitements du personnel, fournitures, petites réparations et entretien...). Les dépenses d'investissement se réfèrent quant à elles aux biens et services qui seront utilisés pendant plusieurs années

(bâtiments, grosses réparations, équipements de base). Les principales recettes d'une commune sont les impôts locaux directs, les impôts locaux indirects, les dotations et subventions reçues de l'Etat, de la Région, du Département, l'autofinancement et l'emprunt. Les recettes de fonctionnement sont des recettes répétitives locales ou provenant de l'Etat. Elles ne sont pas vraiment affectées à la couverture de dépenses précises.

Les recettes d'investissement sont :

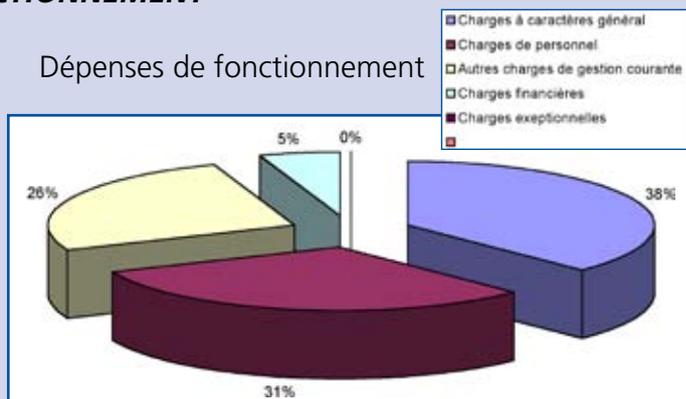
- l'épargne brute dégagée en fonctionnement,
- les subventions d'équipement reçues,
- le produit des emprunts.

SECTION FONCTIONNEMENT

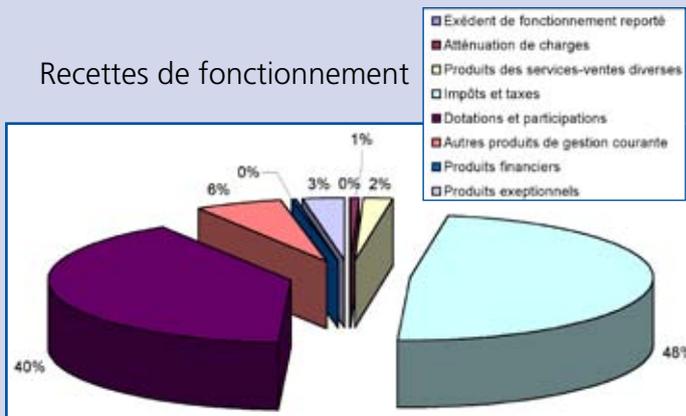
DEPENSES		
011	Charges à caractères général	98 362,39
012	Charges de personnel	82 199,62
65	Autres charges de gestion courante	68 532,11
66	Charges financières	13 803,33
67	Charges exceptionnelles	
	TOTAL	262 897,45

RECETTES		
002	Exédent de fonctionnement reporté	0,00
013	Atténuation de charges	2 194,39
70	Produits des services-ventes diverses	6 713,84
73	Impôts et taxes	176 395,11
74	Dotations et participations	146 669,20
75	Autres produits de gestion courante	22 125,50
76	Produits financiers	523,78
77	Produits exceptionnels	10 242,00
	TOTAL	364 863,82
	Excédent 2008 (R-D) =	101 966,37

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Remboursements d'emprunts/dettes	21 076,26
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	
20	Immobilisations incorporelles	14 774,15
21	Immobilisations corporelles	230 233,72
	TOTAL	266 084,13

RECETTES		
001	Solde d'exécution section investissement	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	166 250,00
13	Subventions d'investissement	107 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-
21	Cession : Immobilisation corporelles	
	TOTAL	274 000,00
	Excédent 2008 (R-D) =	101 966,37

Avec 364 000€ les recettes de fonctionnement de la Commune restent stables avec une augmentation légère et régulière chaque année. Les impôts directs, à savoir les taxes d'habitation, foncières, professionnelles et sur le foncier non bâti représentent près de la moitié de ces recettes.

Ces recettes servent à financer le fonctionnement de la Commune pour lequel les dépenses s'élève à 263 000€. Hormis les



dépenses récurrentes que sont les charges de personnel, les dépenses d'énergie, les fournitures, assurances, etc..., la commune rembourse également les intérêts de sa dette, au demeurant très faible, pour 14 000€, et fait effectuer des travaux d'entretien sur les bâtiments et les voiries pour 29 000€.

Il en résulte une «capacité d'autofinancement» de 102 000€. C'est cette somme qui permet de financer les investissements.

En 2008, les investissements se sont principalement concentrés sur l'acquisition de terrains et des travaux de voirie. L'ensemble des immobilisations s'élève à 230 000€ auquel il convient de rajouter le remboursement du capital de la dette pour 21 000€ et 14 800€ d'immobilisations incorporelles. Le total des dépenses d'investissement est donc de 266 000€.

- La Commune a acquis une bande de terrain au dos de la salle des fêtes qui va de la route de la Pièce à la RD14 d'une vingtaine de mètres de large. L'objectif est de réaliser une aire de stationnement centrale qui desserve à la fois la salle des fêtes, l'espace jeux, le chef lieu et un stationnement résidentiel pour les logements où les stationnements peuvent se trouver en insuffisance.
- La Commune a profité des travaux du SILA et de la CCFU «Chez Collomb» pour compléter ces réalisations par des travaux d'enrobé et de réseaux d'eaux pluviales.

Les recettes d'investissement s'élèvent de leur côté à 274 000€. Elles proviennent des dotations d'état pour 166 000€ et des subventions du conseil général pour 108 000€.

Ce résultat d'investissement va nous permettre de financer les projets 2009.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors de la séance publique de Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2008, le montant des subventions versées aux différentes associations a été voté comme suit :

Allocations versées sur le budget général (total 2975€)

Associations de la commune

Bibliothèque	880€
Association des Anciens Combattants	170€
Coopérative scolaire	130€
Association des parents d'élèves	500€
Association cantine – garderie	600€
Amicale de Lovagny-Nonglard	110€

Associations extérieures à la commune

Association sportive de Sillingy (foot).....	125€ (5 enfants)
FRAPNA (nature / environnement)	60€
Collège La Mandallaz (sortie)	100€ (4 enfants)
Prévention Routière	65€
Amicale des pompiers de Sillingy	110€
Maison Familiale Villie-Morgon.....	25€ (1 enfant)
Ecole de musique de Poisy	100€ (4 élèves)

Allocations versées sur le budget CCAS (total 600€)

Mucoviscidose (Virades de l'espoir).....	100€
Institut G. Belluard	50€ (1 enfant)
Mission Locale Jeune	350€ (5 jeunes)
Association des paralysés de France	50€
Résidence Beaufort (Rumilly)	50€ (1 résident)

Le montant total des allocations s'élève à 3575€

Pour mieux gérer les demandes de subventions qui arrivent de plus en plus nombreuses au cours de l'année, un document fixant la ligne de conduite pour l'attribution de celles-ci a été établi et a été soumis à l'approbation du Conseil au cours de la séance du 23 février. Un document similaire va être établi pour les subventions que le CCAS est en mesure d'attribuer pour des associations à but social.



Chaque année, le Conseil Municipal vote les tarifs de location de la salle des fêtes et des concessions du cimetière et columbarium, sous proposition de la commission Bâtiments Communaux.

LOCATION SALLE DES FETES (tarifs 2009) - Réservation en Mairie - Tél : 04 50 60 54 31

Salle avec scène, cuisine.

1 - LOCATION DE LA SALLE

- Association de la commune90€
- Personne privée de la commune (sur justificatif de domicile).....90€
- Association extérieure à la commune300€
- Personne privée extérieure à la commune300€

2 - CHARGES

- Location de la cuisine, personne de la commune60€
- Location de la cuisine, personne extérieure à la commune80€
- Charges diverses (applicables à tous).....70€

3 - RESERVATION

- Toute réservation ne sera effective qu'à :
- la remise d'un chèque correspondant à 30% du montant de la location,
 - à la signature du contrat.

4 - CAUTION Une caution de 600€ (en 3 chèques de 200€) est systématiquement demandée au moment de la réservation définitive. Ces chèques seront rendus partiellement ou en totalité quand il a été établi (d'après l'inventaire suivant la manifestation) que la salle a été rendue propre et sans dégradations.

A noter : les personnes ou associations n'occupant la salle que 24 heures durant la semaine, du lundi au jeudi, bénéficient de 50 % de réduction sur les locations et sur les charges.



REGLEMENT EN VIGUEUR POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

I - VOCATION ET DESTINATION DES LOCAUX DU FOYER RURAL Les locaux du Foyer Rural de la commune de Nonglard ont pour vocation de soutenir et promouvoir les activités culturelles, sportives et sociales de la commune.

Ils sont destinés aux particuliers et aux associations légalement constituées.

Son utilisation par des associations extérieures à la commune à but humanitaire ou social et par des particuliers extérieurs à la commune reste possible après avis de la commission municipale, et dans la mesure de la disponibilité du planning déposé au secrétariat de la mairie.

Toute demande de mise à disposition des locaux est subordonnée à une convention préalable. L'utilisation des locaux doit être en conformité avec le classement de ce type de bâtiment recevant du public (classement de type L, 4^{ème} catégorie, avec un effectif maximum de 170 personnes).

II - CONDITIONS D'UTILISATION DES LIEUX L'utilisation des locaux doit se faire dans le respect des lois et règlements en vigueur et, en ce qui concerne les associations, conformément à leur objet social.



Toute manifestation devra se terminer au plus tard à 3 heures, sauf conditions particulières. A partir de 22 heures, toutes dispositions devront être prises pour ne pas troubler la tranquillité et le repos du voisinage (cf. circulaire préfectorale n°94-958 du 01.06.94). L'accès des différents locaux et l'utilisation des matériels doivent se faire en respect de la convention signée. Tout dysfonctionnement ou dégradation doivent être signalés immédiatement en mairie. La commune décline toute responsabilité en cas de vol.

III - RESERVATION - PLANNING Toute réservation se fait au secrétariat de la mairie et uniquement aux heures d'ouverture. La réservation est effective dès lors que l'organisateur dépose au secrétariat de la mairie un dossier complet :

- l'imprimé de demande d'utilisation de la salle des fêtes, dûment complété (convention),
- le cas échéant, l'imprimé de demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire (1^{ère} et 2^{ème} catégorie uniquement),
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile,
- les chèques de caution à l'ordre du trésor public. La caution sera restituée si l'utilisation de la salle ne donne lieu à aucune réserve de la part de la commune,
- le paiement de la location.

La réservation du week-end commence le vendredi à 16h30, pour se terminer le lundi à 9h. En cas d'annulation de la réservation, l'organisateur doit une indemnité de désistement.

IV - REMISE DES CLES Les clés sont remises à l'organisateur, au secrétariat de la mairie la veille pour les jours de semaine, et le vendredi entre 9h30 et 11h30 pour les locations du week-end.

Elles seront rendues en mairie le lendemain matin de l'occupation ou le lundi matin pour les locations du week-end, après l'état des lieux.

Un registre sera signé à chaque mouvement de clés.

V - RESPONSABILITES Les organisateurs devront se conformer aux mesures administratives et de police qui leur seront prescrites, ainsi qu'aux conditions particulières qui pourraient leur être imposées.

L'organisateur est tenu de veiller en permanence à la protection des biens et des personnes, à l'utilisation convenable des locaux, à la discipline, à la sécurité et au respect des lois, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il devra notamment veiller à ne pas troubler la tranquillité du voisinage par des bruits provenant de l'intérieur comme de l'extérieur.

A l'intérieur et à l'extérieur, l'accès aux issues de secours devra rester libre pendant toute la durée de la manifestation. Un périmètre de sécurité autour du bâtiment devra permettre l'accès à tout véhicule de secours. L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours. Une assurance «responsabilité civile» est exigée de l'organisateur qui doit communiquer une attestation de sa compagnie d'assurance lors de la réservation, garantissant les risques qu'il encourt dans sa position de locataire, où sera spécifié la période de location. A défaut, les clés ne lui seront pas remises.

La commission municipale est seule habilitée en cas de litige.

VI - REMISE EN ETAT ET REPRISE DES LIEUX Le nettoyage des matériels et locaux incombe à l'organisateur. Les tables et les chaises, ainsi que tout le matériel utilisé lors de la manifestation seront remis dans leur lieu de rangement initial :

- le mobilier nettoyé,
- la vaisselle lavée, essuyée et rangée dans les meubles prévus à cet effet,
- les sols des locaux balayés et lavés (salle, hall, sanitaire, office, escaliers intérieur et extérieur),
- les bars et office dégagés et nettoyés.

Les lumières des locaux et parking seront éteintes.

Un état des lieux sera fait après chaque utilisation en présence du locataire et d'un représentant de la mairie. En cas de non tenue de l'engagement, la commission se réserve le droit de retenir tout ou partie de la caution.

VII - TARIFS DE LOCATION Les tarifs de location sont fixés par décision du conseil municipal chaque année.

LOCATION DES CONCESSIONS (CIMETIERE – COLUMBARIUM) (tarifs 2009)

S'adresser au secrétariat de mairie - Tél : 04 50 60 54 31

1 – CIMETIERE

- Concession trentenaire61€ / m²
- Concession cinquantenaire76€ / m²
- Concession centenaire.....152€ / m²

2 – COLUMBARIUM

- Concession 15 ans457€
- Concession 30 ans915€



VOIRIE

Hameau de Chez Collomb

Pendant plusieurs mois de l'année 2007 et 2008, d'importants travaux nécessitant la coordination de plusieurs intervenants (la CCFU, le SILA et la commune) ont eu lieu sur la route de Chez Collomb.



Un réseau collecteur des eaux usées a été mis en place par le SILA. Le raccordement aux maisons individuelles, à la charge des propriétaires, est en cours de réalisation. Le réseau d'eaux pluviales, à la charge de la commune, a été modifié pour assurer un meilleur écoulement par temps de forte pluie (mise en place de buses de 500mm à la place de celles de 300mm actuellement). L'alimentation en eau potable, de la compétence de la CCFU, a été améliorée (changement de la colonne principale montante, depuis la station de pompage).

Lors de ces travaux, l'alimentation des bassins (lavoirs communaux publics de Chez Collomb et de vers la Croix) a été revue et améliorée afin qu'ils ne manquent pas d'eau, surtout en période estivale. Enfin le revêtement de la chaussée a bénéficié de la mise en place de bordure de trottoirs dans la partie basse du hameau, afin de mieux canaliser les eaux de ruissellement.

Actuellement est programmée pour 2009 une étude concernant l'amélioration de la «route de Sillingy», l'entretien de la voirie communale (revêtement, curage des fossés...), et la sécurisation de la circulation au Chef-Lieu.



BÂTIMENTS

Au cours de l'année 2008, plusieurs travaux d'entretien ont été effectués dans les bâtiments communaux :

- **Ecole** : renforcement des grillages des cours, peinture des toilettes, mise aux normes des branchements des ordinateurs.
- **Garderie** : peinture / blocs -fenêtres / sécurité prises de courant.
- **Bibliothèque** : étanchéité sur le toit de l'ancienne mairie.
- **Mairie** : Amélioration de l'étanchéité du balcon de l'appartement au dessus de la mairie.

Un effort est demandé à tous ceux qui utilisent les locaux communaux, de bien respecter les consignes pour garantir leur propreté et leur pérennité et de diminuer leurs frais d'entretien.

DIVERS

Tableau des intervenants sur la commune

Un tableau informatique, avec classement par corps de métiers et domaines d'intervention, a été créé. Il permet d'avoir rapidement les coordonnées des entreprises, sociétés, bureaux d'étude qui interviennent sur la commune.

Informatisation de la gestion du cimetière (en cours de réalisation).

Les informations actuellement relevées sur un classeur seront mises sur informatique. Ces données, après vérification sur les pierres tombales et mise à jour du plan du cimetière, seront traitées sur le logiciel approprié fourni par l'association des maires. Cela permettra une gestion du cimetière plus efficace.

2009 (MAIRIE ET ASSOCIATIONS)



DATE	ORGANISATEURS	MANIFESTATIONS
Dimanche 4 janvier	Municipalité	Vœux du Maire et Conseil
Samedi 31 janvier	CAN	Concours de belote
Dimanche 1er février	Chasseurs	Vente de diots
Dimanche 8 février	Municipalité (CCAS)	Repas des anciens
Dimanche 22 février	Communauté paroissiale	Repas paroisse
Samedi 21 mars	APE + P'tits Loups	Carnaval des enfants
Samedi 28 mars	CAN	Repas des anciens du CAN
Samedi 25 avril	P'tits Loups	Vente de fleurs (date à confirmer)
Dimanche 26 avril	APE	Vide greniers
Samedi 13 juin	CAN	Feux de la St Jean (date à confirmer)
Dimanche 14 juin	Municipalité	Vœux aux parents
Samedi 4 juillet	CAN	Feux de la St Jean (date à confirmer)
Samedi 5 septembre	Municipalité (CCAS)	Sortie des anciens
Samedi 14 novembre	APE	Repas – soirée à thème
Dimanche 29 novembre	CAN	Téléthon
Jeudi 31 décembre	CAN	Réveillon St Sylvestre (à confirmer)

VŒUX AUX MAMANS

Le 25 mai dernier, les mamans de Nonglard étaient invitées à une cérémonie en leur honneur. Monsieur le Maire, dont c'était le premier discours, les a accueillies et a rappelé que la présence d'une maman est essentielle.

Après avoir partagé quelques verres en toute convivialité, les mamans sont reparties avec deux plans de pétunia qui, nous l'espérons, auront agrémenté leurs paniers suspendus ou leurs massifs durant l'été.



Pour permettre à plus de mamans de pouvoir participer aux vœux de 2009, et pour honorer également les papas, la cérémonie de cette année n'aura pas lieu le jour de la Fête des Mères, mais le dimanche 14 juin et deviendra la cérémonie des «Vœux aux parents».

Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à y assister.



L'année 2008 a débuté avec la classe de neige au plateau des Glières, qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Ski de fond, raquettes, découverte de la faune et leçon d'astronomie étaient au programme.



Puis le projet cinéma d'animation a suivi. Avec l'aide d'un intervenant du cinébus, les enfants ont écrit, dessiné, filmé et monté l'histoire de Mr Bêtisier. A travers cette histoire, les enfants ont abordé le thème du respect de l'environnement et de la pollution. La projection du film «13 jours en enfer pour la nature» a eu lieu au mois de juin et les spectateurs ont été impressionnés par la qualité du travail.

Félicitation à ces cinéastes en herbe!

Cette fin d'année scolaire a été marquée aussi par le départ à la retraite de Geneviève Daurier. C'est Momo, la mascotte des petits, qui nous donne de ses nouvelles maintenant car il l'a suivie dans son périple en Afrique...



A la rentrée scolaire de septembre, les élèves ont retrouvé Séverine Colletti la maîtresse des petits et Alban Fichaux, EVS (Educateur de Vie Scolaire). Ils ont fait la connaissance de Corine Moro, partenaire à mi-temps de Mme Colletti, et de Viviane Jeantet la nouvelle maîtresse des grands.

Cinq nouveaux élèves arrivaient également en grande section pour accompagner les 2 élèves de CP et les 5 de CE1. Quant à la classe des grands elle se compose à présent de 7 CE2, 3 CM1 et 7 CM2. Des effectifs, qui, nous l'espérons, vont être à la hausse grâce aux nouvelles constructions sur la commune.

La classe des GS - CP - CE1



La classe des CE2 - CM1 - CM2

Mme Morel continue d'assurer la garderie et la cantine avec Mme Parent. Peggy Viguerie-Maison a assez vite remplacé Séverine qui doit se reposer pour cause de maternité. Nous lui souhaitons un beau bébé!

L'activité piscine a déjà jalonné ce premier trimestre. D'autres projets sont en cours d'élaboration, qui se concrétiseront grâce aux soutiens financiers de la mairie et de l'APE, très active.

En attendant de les réaliser, l'école souhaite à tous une bonne et heureuse année 2009.

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

En mai 2008, c'est un groupe composé des institutrices, des enfants de l'école, de quelques parents et d'élus qui, malgré un temps maussade, a parcouru la route de Quincy, les environs de Monthoux et de la route de la Pièce à la recherche des «petits cadeaux» laissés au bord des routes et dans les fossés par des individus indifférents à l'environnement. Les enfants sont toujours étonnés par l'attitude désinvolte et égoïste de certains adultes qui ne savent pas ramasser chez eux paquets vides de cigarettes, boîtes en polystyrène et bouteilles d'eau minérale, pour ne citer que les débris les plus «propres».



Parallèlement, la Communauté de communes Fier et Usses avait mis une benne de type conteneur à la disposition des habitants de Nonglard pour y entasser leurs déchets.

Les participants se sont retrouvés en fin de matinée à la mairie pour partager des rafraîchissements bien mérités.

Merci à tous ceux qui par leur présence ce jour-là ou par leur attitude respectueuse tout au long de l'année ont contribué à ce que notre commune soit propre.

A ce jour, la date de la journée environnement 2009 n'a pas été fixée, mais nous espérons que de nombreux adultes et jeunes

nous accompagnent cette année pour pouvoir répartir le travail de ramassage sur plus de routes de la commune. Vous pourrez ainsi participer à la préservation de la beauté naturelle de votre commune. L'environnement est l'affaire de tous.



Dans le but d'aider à la préservation des espaces naturels sensibles, le Conseil Général et la CCFU ont mis en place fin 2008 un Comité de Pilotage regroupant la majorité des communes du corridor biologique Mandallaz-Montagne d'Age. Chaque commune, représentée par 2 délégués, a en charge de répertorier - sur la totalité de son territoire - les besoins et

projets pouvant s'inscrire dans un cadre de protection de l'environnement, de sensibilisation de la population et de démarches pédagogiques. La synthèse des dossiers de chaque commune au sein du Comité de Pilotage permettra de sélectionner ensuite un certain nombre d'actions prioritaires à mettre en place conjointement sur plusieurs communes. Le Conseil Général pourrait apporter son aide dans le financement des études techniques, des acquisitions de terrains et des réalisations.

Les 3 buts principaux de cette action : inventorier, protéger, valoriser.

Dans ce but, une première réunion a eu lieu à Nonglard en janvier 2009, réunion à laquelle ont été conviés une dizaine d'habitants de la commune ayant des compétences précises ou un intérêt particulier pour les questions environnementales, par leurs métiers ou leurs loisirs (en tant que chasseurs, agriculteurs, paysagistes, randonneurs, écologistes ou autre).

Cette rencontre a permis de lancer de nombreuses idées et surtout de mettre en évidence les grandes richesses du territoire de la commune ainsi que les réelles connaissances et compétences de ses habitants sur des sujets aussi divers que la faune, la flore, les sentiers, les sources, les grottes, la géologie...

Le dossier devant être transmis très rapidement au Comité de Pilotage, trois axes de travail ont été choisis :

- la protection et revalorisation de la zone humide de Nyre,
- la mise en valeur des sentiers existants, à remettre en état, voire à créer, dans le respect de la faune et la flore locale,
- la sécurisation des zones de déplacements de la faune (voir article du Groupement des Chasseurs).

Les autres sujets abordés pourront faire l'objet de travaux ultérieurs au sein de la commune et seront revus dans les prochaines réunions. Si d'autres personnes de la commune souhaitent participer à ce travail et mettre leurs compétences au service de tous, elles peuvent nous contacter en mairie. De très nombreuses richesses environnementales existent sur notre territoire. Il appartient à tous de les faire connaître, de les valoriser et surtout de les protéger.

Les délégués de Nonglard au comité de pilotage sont Milène Bournay, Christophe Guitton et François Fossoux.

VOTRE PROPRE COMPOST ?

Bientôt le retour du printemps et des travaux de jardinage...

Pourquoi ne pas installer un composteur de jardin ?

Vous pourriez ainsi recycler 30% des déchets de votre jardin et de votre cuisine. Après quelques mois de fermentation, la décomposition des matières qui en résultera vous permettra d'obtenir un produit comparable à un terreau de bonne qualité appelé «compost».

Attentive à la demande de la population et à la préservation de la qualité de l'environnement, la Communauté de Communes Fier et Usses vous propose d'acquérir un composteur de jardin de 420 litres, fourni avec un seau de 10 litres pour le portage des déchets et un guide du compostage. Pour l'obtenir, il suffit de le réserver par téléphone à la Communauté de Communes Fier et Usses au 04 50 77 24 05 (service de gestion environnementale). Une participation financière de 20€ vous sera demandée. Cette somme devra être réglée directement par chèque ou espèces à la Communauté de Communes, qui vous remettra en échange un bon de retrait.

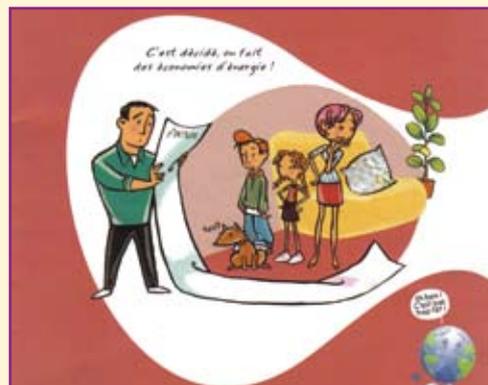
Ce bon vous permettra de retirer votre composteur auprès de votre mairie.

Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à contacter la CCFU ou à visiter son site Internet :

www.fier-et-usses.com (ou www.ccfu.fr)

MA PLANETE EN TETE ?

Le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie (SELEQ74) a édité un petit guide des gestes simples à accomplir pour la préservation de l'environnement tout en réalisant des économies. Vous pouvez vous le procurer en mairie.





TAXI A NONGLARD

Vous vous souvenez de Sanitaxi et de la bonne humeur de son propriétaire Stéphane qui avait installé sa borne à Nonglard il y a quelques années ? C'est maintenant Valérie qui a repris cette activité depuis quelques mois et elle maintient les prix préférentiels pour les habitants de la commune.

Vous trouverez ci-dessous les prix applicables à Nonglard pour l'année 2009, pour les destinations qui vous intéresseront sans doute le plus.

Comme le taxi peut prendre plusieurs personnes et que Valérie ne compte pas les bagages, en se regroupant à plusieurs, ça vaut la peine d'y penser !

TARIFS appliqués pour les habitants de Nonglard transport en taxi pour l'année 2009 de 1 à 6 personnes

• Nonglard – Lovagny

Tarif jour (8h – 19h) 6.00€

Tarif nuit (19h – 8h)* 8.00€

• Nonglard – Centre hospitalier régional d'Annecy

Tarif jour (8h – 19h) : Aller simple ou Aller / Retour en charge
23.80€ -20% 19.00€

Tarif nuit (19h – 8h)* : Aller simple ou Aller / Retour en charge
33.10€ -20% 26.50€

• Nonglard – Gare SNCF Annecy

Tarif jour (8h – 19h) : Aller simple ou Aller / Retour en charge
29.00€ -20% 23.00€

Tarif nuit (19h – 8h)* : Aller simple ou Aller / Retour en charge
40.20€ -20% 32.00€

• Nonglard – Centre Commercial d'Auchan Epagny

Tarif jour (8h – 19h) : Aller simple ou Aller / Retour en charge
17.25€ -20% 13.80€

Tarif nuit (19h – 8h)* : Aller simple ou Aller / Retour en charge
22.70€ -20% 18.00€

• Nonglard – Aéroport de Genève (trajet de 40 mn avec autoroute)

Tarif jour (8h – 19h) : 70.00€

Tarif nuit (19h – 8h)* : 85.00€

Heure d'attente de jour et de nuit : 15.30€/heure -20% 12.00€

* Nuit : sur réservation quelques jours avant.

Pour toutes les autres courses, -20% du tarif compteur.

Monospace 6 places
Toutes destinations - Toutes distances
Liaisons Aéroports & Gares
Stations de sports d'hiver
Transports médicaux assis
Transports Assis Professionnalisés (T.A.P.)
À VOTRE SERVICE 7j/7



COIFFURE

Savez-vous que nous avons maintenant une nouvelle coiffeuse à domicile pour la commune de Nonglard et les alentours ?

Vous pouvez contacter Karine au **06 24 92 25 83**.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !





Le temps n'était pas très engageant ce samedi 13 septembre quand 91 aînés de Nonglard et Lovagny ont pris le départ très tôt le matin pour leur sortie annuelle. Les deux cars ont commencé leur périple vers

Genève, puis Lausanne à travers les coteaux de vignoble. Malgré le ciel très chargé de nuages ne permettant pas d'admirer la chaîne des Alpes, la pause café - croissant sur une aire d'autoroute a permis, comme d'habitude, des retrouvailles dans l'amitié et la bonne humeur.



En milieu de matinée, nous parvenons au site des Mines de sel de Bex : la découverte de sources salées en pays vaudois au XVe siècle est à l'origine de la création de cette Saline, exploitée depuis lors (le sel était alors une denrée rare, difficile à transporter). La mine de Bex est aujourd'hui la seule mine en activité ouverte en Suisse.

La première galerie fut creusée en 1684 et, depuis, plus de 50 km de galeries ont été creusées au cœur de la montagne. Seuls 2 kms sont aujourd'hui ouverts à la visite et la température intérieure est de 17° en toutes saisons.



Embarqués dans le train des mineurs, nous pénétrons, dans un bruit impressionnant, par des boyaux très étroits (claustrophobes s'abstenir !) au cœur de la montagne salée où nous attendent des galeries retraçant l'histoire de la mine, exposant les outils d'alors, le tout agrémenté par les commentaires pleins de gouaille de notre guide...

Retrouvant la pluie et le froid au sortir de la mine, nombreux sont ceux qui ont trouvé refuge dans la boutique pour acheter cartes postales pour les absents et sel de la mine à déguster en famille.



Notre périple a repris dans la campagne suisse et, après beaucoup de tours et de détours (merci les chauffeurs...), nous avons enfin abordé la vallée d'Abondance. Malgré l'heure tardive de notre arrivée à la Chapelle d'Abondance (plutôt heure de la sieste qu'heure de repas...), nous avons reçu un accueil très chaleureux au Restaurant les Cornettes (magnifique chalet de tradition savoyarde, véritable exposition d'objets traditionnels et d'animaux empaillés) où nous avons dégusté un repas très raffiné qui nous a vite fait oublier les péripéties du trajet.





La visite, ensuite, de la Maison du Val d'Abondance, à la fois fruitière et musée, nous a fait découvrir la race des vaches d'Abondance (de belles brunes à lunettes à cause des tâches blanches qui maquillent le tour de leurs yeux) ainsi que le fromage d'une saveur fruitée et un peu noisetée, reconnu AOC en 1990, et tout l'environnement de cette vallée (relief, végétation, flore...).

Le mauvais temps n'ayant en rien entamé la bonne humeur de tous, ce fut une excellente journée, pleine de chaleur et d'amitié.

Rendez-vous samedi 5 septembre 2009 pour une destination encore inconnue.....



ANNUAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE FIER ET USSES

Dans le cadre de la mise en place par la CCFU d'un Office Intercommunal Fier et Usse, un annuaire des acteurs économiques, touristiques et associatifs est en cours de préparation.

Toutes les communes ont ainsi fourni une liste aussi exhaustive que possible de tout le potentiel socio-économique de leur territoire : entreprises, artisans, agriculteurs, professions libérales, associations.... Pour Nonglard, cette liste est consultable en mairie. Nous serions reconnaissants à toute personne concernée de vérifier les informations saisies (coordonnées, type d'activité, etc.) dans le courant du mois de mars et de nous aider à rectifier les erreurs ou les oublis. Merci à tous de votre coopération pour que ce futur outil d'information puisse être le plus fiable et performant possible.

MARIAGES



COUETTIERE Jean-Luc et CASIMIR Sylvie le 10 mai 2008
JOUANNEAU Rémi et ESCURAT Maylis le 28 juin 2008
DUNOYER Mickaël et OCZKOS Agnieszka le 2 août 2008
NOTIN Damien et MONNET Delphine le 9 août 2008



DÉCÈS

FOLIET Albert le 9 avril 2008
FOSSOUX René le 12 avril 2008
MARIN-LAMELLET Robert le 14 août 2008
FONTAINE Maria, née CHAPPAZ

NAISSANCES

NOTTIN Eliott le 25 janvier 2008
DA COSTA DIAS Sintia le 15 mai 2008
COUETTIERE Lola le 10 août 2008
GRANDCLAIR-DUPARC Kiara le 3 octobre 2008
CHARVIER Karen Marie le 30 décembre 2008



BAPTÊME CIVIL

NEVEZ Marouchka le 21 juin 2008

Le baptême civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Bien que cette cérémonie n'ait aucune valeur juridique, c'est l'occasion pour les parents et les parrains - marraines d'exprimer devant la famille, les amis et les représentants de leur commune la place qu'ils souhaitent attribuer à l'enfant et le rôle qu'ils espèrent tenir dans son éducation.



Si vous ne désirez pas faire figurer les événements d'état-civil (naissance, mariage, décès) concernant votre famille, vous avez la possibilité d'en informer la mairie durant la première quinzaine de janvier de chaque année et ceux-ci ne paraîtront pas dans le bulletin municipal qui concerne l'année écoulée.

VIE ASSOCIATIVE VIE LOCALE



La section de Nonglard, qui compte une quinzaine de cotisants sur les 170 de l'association, s'est réunie le 16 septembre 2008, pour désigner un successeur à Emile Dunoyer, qui a représenté la commune depuis la création de cette structure. L'élection a désigné Gérard Niquet, qui siègera au comité en qualité de président délégué de Nonglard et sera accompagné de Louis Marin-Lamellet et de Simone Deville, Bernard Viviant restant notre porte-drapeau.

ANCIENS COMBATTANTS



BIBLIOTHÈQUE «LA FONTAINE AUX LIVRES»



Située au-dessus de l'école, elle est accessible au public tous les lundis de 16h30 à 17h45, et les mercredis de 14h à 15h, sauf périodes de vacances scolaires. Elle est animée par 6 bénévoles et vous propose environ 2500 livres (dont 350 prêtés par la bibliothèque du département Savoie-Biblio). Le montant de la cotisation est de 8€ par famille pour 2009. (elle est réglable à l'année civile de janvier à décembre).

Cette année, nous collaborons avec l'école et nous remercions vivement la Directrice Mme JEANTET et Corinne, institutrice des petits, qui privilégient la lecture et font choisir des livres aux enfants, chaque classe à tour de rôle, un lundi sur deux.

**Vous pouvez nous contacter au tél. : 04 50 60 09 12 (aux heures ci-dessus)
ou sur notre adresse E-Mail : BiblioNonglard@wanadoo.fr**

Nous remercions chaleureusement la Mairie qui nous soutient dans toutes nos démarches, depuis de nombreuses années, le Conseil Général, ainsi que tous les bénévoles qui oeuvrent pour vous proposer une bibliothèque digne de ce nom.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année.



L'année 2007-2008 a été une année spéciale pour l'APE puisqu'elle a vu la fin d'une longue et belle collaboration avec notre directrice Geneviève DAURIER. En effet celle-ci a pris sa retraite après avoir partagé plus de 10 ans de notre vie scolaire.

Ce n'est pas pour autant que l'année ne fut pas remplie pour nos écoliers.

L'APE a financé divers projets et activités :

- 10 séances de piscine pour toute l'école.
- Course autour du lac de la Balme de Sillingy. Cette année la classe des grands est rentrée victorieuse !!!
- «La rando Glières», pour les grands également.
- Deux rencontres sportives pour la classe des petits. La première a eu lieu au parcours gymnique de DASSAULT et la deuxième sur la commune de Choisy.
- La classe de neige où les petits et les grands ont pu perfectionner leur ski de fond et profiter de toutes les activités qu'offre le centre d'accueil «La Métralière».
- Divers spectacles.
- Le traditionnel après-midi de Noël avec la venue du Père Noël.
- La visite de l'usine d'incinération de CHAVANOD pour la classe des grands qui s'inscrivait dans un projet de sensibilisation à l'écologie et à l'éco-conduite. Sur ce même thème, toute l'école a participé à la réalisation d'un film d'animation intitulé «Treize jours en enfer pour la nature».
- Et le traditionnel après-midi de Noël avec la confection d'un magnifique mobile et visite du Père-Noël pour clôturer le goûter.

C'est tout au long de l'année que l'APE se mobilise afin de récolter des fonds :

- Opération «bulbe de fleurs» réalisée à l'automne et qui a rapporté 308€.
- La soirée italienne, repas dansant avec un bénéfice de 1220€.
- La cinquième édition du vide grenier, toujours sous le signe de la réussite tant par la météo (soleil au rendez-vous) que par la fréquentation. Bénéfice réalisé 1878€.

C'est grâce à vous tous que cela est possible!!! Un grand merci aux institutrices, à la mairie, aux parents bénévoles et aux membres de l'APE. Que la joie et la bonne humeur soient toujours présentes pour les manifestations à venir.

L'APE vous présente ses meilleurs vœux pour cette année.

Composition du bureau : Stéphanie Chappaz (présidente), Serge Fuentes (vice-président), Virginie Neuenschwander (trésorière), Sylvie Bessot (secrétaire), Annick Laydevant, Claudette O'Connor, Odile Diaz, Armelle Thomasset.



Classe de neige au Plateau des Glières



Visite de l'usine d'incinération de Chavanod

PROJET FOOT



Les enfants veulent jouer au foot.

En fin d'année 2008, un groupe d'enfants de la commune a souhaité rencontrer le maire et, accompagné de quelques parents, est venu présenter son projet au Conseil Municipal : pouvoir jouer au foot à Nonglard, créer une mini équipe et organiser des rencontres avec d'autres équipes semblables des environs. On ne peut qu'encourager cette initiative et, à l'heure actuelle, la structure à adopter, l'encadrement, l'utilisation de l'Agorespace, etc. sont à l'étude. Souhaitons que les beaux jours voient la réalisation de ce projet issu directement des enfants eux-mêmes.



Durant l'année 2008 le CAN, fort de ses 8 membres féminins, a proposé nombre d'activités existantes et nouvelles.

Depuis de nombreuses années, vous pouvez vous inscrire à :

- **L'Atelier «Beaux Arts»** grâce auquel vous pourrez devenir de vrais artistes, tant en peinture à l'huile, à l'acrylique, à l'aquarelle tous supports (toile, bois, papier) qu'en sculpture. Vous ne savez pas dessiner, ni peindre, ni pétrir la terre, venez nous rejoindre, nous avons un excellent professeur, Jean-Marc Gallarotti. Les cours ont lieu le samedi de 9h à 12h.

- **La Gymnastique** : les cours du mardi ont du être annulés faute de participants ; nous avons maintenu ceux du vendredi, mais le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, aussi vous pouvez encore vous joindre à nous : cours de 9h30 à 10h30.



- **Le Ping-Pong** : absent depuis 2 ans, nous avons décidé de le reprendre ; il reste des places, il vous suffit de vous équiper en raquettes. Renseignements auprès de Pascal au 04 50 60 79 31.

- **L'Art Floral** : sous forme de stages à thèmes – les dates et heures vous sont communiquées en temps voulu – le 1er stage en octobre était sur le thème de l'automne, et le second avait pour titre un Noël suédois.

Depuis septembre 2008, nous vous proposons 3 nouvelles animations :

- **Le Pilates et Do-in** : ensemble de mouvements rythmés par la respiration permettant le déblocage des articulations, auto-massage favorisant la circulation des énergies. Les séances ont débuté par un stage et les nombreuses personnes inscrites en ont redemandé, ce qui a donné lieu à la mise en place de cours un vendredi sur deux pour 10 séances.



- **La Vannerie** : cours de novembre 2008 à mars 2009, un vendredi sur deux. En prévision de la confection de paniers, les inscrits ont passé une demi-journée dans les bois autour de Nonglard, à chercher le matériau adéquat.
- **La Généalogie** : 10 séances pour une initiation à la généalogie et permettre de retrouver nos ancêtres locaux, nationaux voire même internationaux.

Pendant l'année 2008, nous vous avons proposé également : un concours de belote, une très belle fête le 5 juillet ponctuée d'un magnifique feu d'artifice, ainsi que

la traditionnelle journée du «Téléthon» au cours de laquelle de nombreux bénévoles nous aident et nous les en remercions.

Les 2660€ de bénéfice de cette journée ont été entièrement reversés à l'AFM.

Pour la 1ère fois, le CAN s'est lancé dans l'organisation d'un «loto» en décembre. De nombreux et très beaux lots attendaient les participants dont une grande partie venait de l'extérieur de notre commune.

En 2009, outre les activités précitées, nous vous proposerons les manifestations suivantes :

- Concours de belote le 31 janvier.
- Fête au village (début juillet).
- «Retrouvailles des anciens membres du Comité» fin mars (sous réserve).
- Concours de pétanque fin août (sous réserve).
- Loto (octobre).
- Téléthon le 28 novembre.



Téléthon



Téléthon

COMITÉ D'ANIMATION

VIE ASSOCIATIVE VIE LOCALE



Composition du bureau : Jeanine Labaz (présidente), Nadine Anthonioz (vice-présidente), Suzanne Lyard (trésorière), Martine Thomasset (secrétaire), Anne-Marie Viviant, Marie-France Maillard, Marie Gautreau et Muriel Delorme, membres très actives.

Si parmi les nouveaux habitants, certains sont intéressés, rendez-vous à notre prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en septembre 2009. La date et le lieu seront communiqués en temps voulu.

Le Comité remercie l'équipe municipale qui l'aide lors de ses manifestations, et tous les bénévoles qui oeuvrent dans les différentes activités.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2009.



Téléthon



Téléthon

GROUPEMENT DES CHASSEURS

Le groupement de chasseurs de Nonglard comprend 11 adhérents.

Composition du bureau : David LYARD (Président), Marc DUNOYER (Vice Président), Raymond DEVILLE (Secrétaire et Trésorier), Michel BRUNET (garde-chasse)

Membres de la commune : Robert FOSSOUX, Cédric BOCQUET

Membres extérieurs à la commune : Claude BESSARD, Stéphane CAVAGNOD, Gérard DIZIN, Joël MATHIEUX, Louis POLLIENS.

Activité de la saison 2008/2009

Conformément au plan de chasse accordé par la Préfecture, nous avons prélevé 2 chevreuils (un jeune et un adulte), 3 sangliers (27kg, 34kg, 85kg), 3 lièvres, 8 faisans, 1 perdrix, 6 pigeons, 3 bécasses et 9 renards.

Sécurité routière

La commune de Nonglard est desservie par trois grands axes de circulation. Sur une période de 10 ans, nous avons constaté une hausse de collisions mortelles sur la route de «Sous la Montagne» entre Sillingy et Nonglard, à savoir : 74 renards, 23 lièvres, 53 chevreuils, 17 sangliers et 38 blaireaux, avec pour conséquence la perte d'un cheptel important mis en danger par les usagers de la voirie.

Des améliorations des conditions de sécurité routière seront étudiées avec la Fédération Départementale des Chasseurs et la communauté de communes (CCFU).

Pour combattre ce fléau, nous effectuons chaque année des lâchers d'animaux reproducteurs : 9 lièvres (900€), 20 faisans (200€) et 20 perdrix (160€).

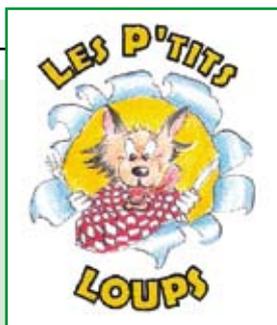
Hygiène alimentaire – Mise en garde

A titre d'information, les vétérinaires conseillent de ne pas toucher sans gants les renards tués sur les routes car ils peuvent être porteurs d'une maladie grave : l'échinococcose, transmissible à l'homme. Par ailleurs, si vous êtes conviés à consommer de la viande de sanglier, ne la mangez que cuite à cœur : celle-ci doit être grise et non rosée.

Le renard

De tous les prédateurs de la faune sauvage présents en France, le plus connu est le renard. Il semble inutile d'en faire la description avec sa longue queue et sa robe rousse qui peut pourtant être plus ou moins foncée, voire noire même chez les «charbonniers». Il se trouve sur tous les territoires : plaines, montagnes, marais et même les faubourgs des plus grandes villes. Il est prolifique, puisque la femelle met bas chaque année de trois à huit petits. Le renard se nourrit d'oiseaux, gibier, lièvres, faons, chevreuil et il est aussi grand consommateur de volailles.





C'est déjà la 8^{ème} année que l'association parentale des P'tits Loups fait vivre cantine et garderie au sein de la commune.

Horaire de la garderie :

- Matin de 8h à 8h30, sur un simple coup de téléphone la veille à Mme Morel.
- Après-midi de 16h30 à 18h30 les jours d'école.

La cantine est assurée tous les jours d'école par :

- Madame Morel qui effectue la surveillance au quotidien des enfants.
- Madame Parent à l'intendance.
- Les parents d'élèves qui effectuent une permanence par mois.

COMPOSITION DU BUREAU :

Anne Viviant (présidente), Eliane Fuentés (vice-présidente), Nadine Moreau (trésorière), Alexandra Desbiolles (secrétaire), Myriam Nana, Christelle Belz, Sonia Faillie, Patrica Chardon (membres actifs).

LES MANIFESTATIONS DES P'TITS LOUPS

- tous les vendredis à 16h30 : vente de pains aux chocolats
- marché d'automne : vente de jus de pomme, boudins et faisselles,
- tombola fait par les enfants à Pâques,
- au mois de mai : marché aux fleurs vendredi soir et samedi matin.

LES REMERCIEMENTS

Le bureau des P'tits Loups tient à remercier :

- tous les bénévoles sur chaque manifestation,
- Monsieur Déronzier pour le temps passé avec les enfants de l'école à l'élaboration du jus de pomme,
- Monsieur et Madame Fossoux pour la préparation du boudin,
- les parents d'élèves pour leur participation à la vente des petits pains le vendredi et les permanences qu'ils effectuent à la cantine,
- les institutrices et la Mairie pour leurs interventions dans le cadre du fonctionnement de la cantine et de la garderie.

BILAN

La cantine rencontre un succès grandissant avec une moyenne hebdomadaire de 16 élèves en 2008-2009 pour 14 élèves 2007-2008. Il faudra compter comme manifestation cette année le carnaval des enfants au mois de mars avec l'APE.

Afin de permettre aux P'tits Loups de pérenniser ses services, l'association lance un appel à toute personne pouvant effectuer des permanences de cantine. Bienvenue aux seniors.

L'association des P'tits Loups vous souhaite une bonne année 2009.



Marché d'automne



Créée en 1982, cette association des services à la personne vient de prendre un tournant décisif.

En effet, lors de son assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2008, il a été décidé, à l'unanimité, de fusionner avec l'ADMR les Petites Ussets à compter du 1er janvier 2009.

La réunion de ces deux associations regroupe ainsi toutes les communes de la communauté Fier et Ussets (CCFU) en une seule association ADMR qui prend le nom de ADMR PETITES USSETS ET FIER.

Cette fusion était souhaitée par la Fédération ADMR, le Conseil Général et les principaux financeurs. Cette réunion permettra de répondre avec satisfaction aux démarches de qualité exigées par nos partenaires.

D'autre part, une meilleure gestion des demandes avec une intervention mieux adaptée, une formation efficace du personnel salarié, le bénéfice de la longue expérience des deux entités et le modernisme de l'ADMR des Petites Ussets que nous ne pouvons pas assumer seule sera l'assurance d'un service de qualité.

La proximité et le relationnel resteront toujours la garantie de notre engagement.

Un bureau central situé rue Colle Umberto à la Balme de Sillingy répondra à toutes vos demandes et questions.

Vous pouvez les joindre au 04 50 68 76 56 ou au 09 71 48 23 00.

Tous nos remerciements vont aux Maires qui nous ont soutenu dans notre mission et à tous les bénévoles qui ont assumé tout au long de ce parcours la bonne marche administrative de l'association.

Nos remerciements vont aussi à toutes les aides à domicile qui accomplissent un travail remarquable auprès de nos concitoyens.

Une page se tourne mais l'aide auprès des habitants continue.



ADMR Petites Ussets et Fier

**160, rue Colle Umberto - 74330 LA BALME DE SILLINGY
Tél.Fax : 04.50.68.76.56. - E-mail admr.sillingy@orange.fr**

Fusion entre l'ADMR de Sillingy et de Lovagny/Nonglard au 1er janvier 2009.

- 1 seul territoire, les 7 communes de la CCFU.
- 1 seul nom : ADMR Petites Ussets et Fier.
- ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural.
- Accident, maladie, grossesse difficile, maintien à domicile des personnes âgées, oui l'ADMR peut aider tous les âges de la vie.
- Pour les familles, possibilité de prise en charge par votre caisse d'allocations familiales.
- Pour les personnes âgées, possibilité de prise en charge par le Conseil général (APA) ou par votre caisse de retraite (CRAM, MSA, RSI, MFP...)
- Pour les personnes handicapées, possibilité de prise en charge par la MDPH.
- Participation financière du bénéficiaire selon ses ressources.
- Sans restriction d'âge, les mutuelles peuvent accorder des heures (entièrement financées) pour une sortie d'hôpital.

Pour constituer un dossier ou pour tous renseignements
contacter l'ADMR Petites Ussets et Fier à La Balme de Sillingy
au 04 50 68 76 56 de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.
Ou bien la responsable dossiers de votre secteur Mme PERE au 04 50 60 54 63



Cette association de rencontres amicales des Aînés de 50 ans et plus entre les communes de Nonglard et de Lovagny a pour but de créer des liens d'amitié entre les aînés des deux communes.

Avec une soixantaine d'adhérents, cette association concilie amitié, détente et entretien de la forme physique.



Il est toujours agréable aux marcheurs de se retrouver chaque mardi après-midi à 13h30 tantôt à Nonglard, tantôt à Lovagny, pour arpenter les chemins environnants pendant deux ou trois heures et de se retrouver ensuite dans une salle communale pour partager une tasse de café ou de thé.

Le dernier mardi du mois est réservé à une sortie de la journée pour une randonnée de quatre heures environ avec un pique-nique en plein air. En saison hivernale, c'est en raquettes que cette randonnée a lieu.

Evidemment si la météo ne nous est pas favorable, une salle communale nous accueille pour une belote ou autres jeux. Nous aimons aussi nous retrouver autour d'une bonne table tout simplement pour le plaisir des papilles et celui de nous retrouver.

Une sortie de deux jours est également programmée au mois de mai. Nous avons également mis en place des ateliers sur le «BIEN VIEILLIR» organisés par la MSA.

Alors, si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre.

François ROTHEA 04 50 46 34 17



Bien vieillir, gérer sa santé, avec la MSA

En France, les plus de 60 ans représentaient 20 % de la population en 2000. Ils représenteront environ 35 % de la population en 2020. En 2050, le nombre des plus de 85 ans aura quadruplé. «On vit de plus en plus longtemps, et on ne veut pas devenir vieux». Face à ce constat, comment être acteur de sa santé, se donner la chance d'éviter la maladie, le handicap, bref la dépendance ; question légitime que se pose nombre de personnes âgées et leur famille? Prévenir les conséquences du vieillissement, c'est possible? C'est ce que la MSA veut démontrer avec ses Ateliers du Bien vieillir. Une trentaine de personnes ont assisté, dans la salle des fêtes de Nonglard, à la présentation d'un programme de prévention destiné à réduire les effets néfastes du vieillissement.

François Rothéa, président de l'Amicale Lovagny - Nonglard avait sollicité la MSA des Alpes du Nord, qui propose un programme sous forme d'ateliers. Lors de cette rencontre, le Docteur Ghislaine Campagne, médecin conseil chargé de la prévention santé à la MSA des Alpes du Nord a exposé les conséquences du vieillissement. Outre les statistiques, des constats médicaux mais aussi sociétaux s'imposent à nous. Hygiène de vie, activité physique et intellectuelle régulière, bonne alimentation, sommeil régulier et récupérateur, bonne gestion de ses médicaments, bref ces «bons» comportements, à mettre en pratique le plus tôt possible, permettent de reculer les effets du vieillissement et de prévenir le handicap et la dépendance.

N'oublions pas également l'importance des contacts et d'une vie sociale active. Message reçu 5 sur 5, puisqu'une quinzaine de participants se sont inscrits aux 7 ateliers.

Annie Cluzan, assistante sociale MSA et animatrice agréée, pilote ces sessions en présence du docteur Campagne. Dates des séances, à Nonglard, dans une salle de la Mairie, à 14h.

- *Bien dans son corps, bien dans sa tête*, le 26 février
- *Pas de retraite pour la fourchette, bouger c'est la santé*, le 12 mars
- *Les cinq sens en éveil, gardez l'équilibre*, le 19 mars
- *Faites de vieux os*, le 26 mars
- *Dormir quand on n'a plus 20 ans*, le 1er avril
- *Le médicament, un produit pas comme les autres*, le 23 avril
- *De bonnes dents pour très longtemps*, le 5 mars

Les organisateurs remercient M Bocquet, 1er maire adjoint de Nonglard pour la mise à disposition des salles, l'accueil, et le verre de l'amitié qui clôturait cette présentation.

Bernard CARLIOZ



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le lundi et le vendredi de 8h30 à 11h30
Le mardi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h30
Le mercredi de 9h30 à 11h30
Le jeudi de 9h30 à 12h30
Permanence des élus tous les jeudis de 18h à 19h

Tél. : 04 50 60 54 31

Fax : 04 50 60 57 36

E-mail : accueil@nonglard74.fr

Site Internet : www.nonglard74.fr

RECENSEMENT DES JEUNES

Tous les jeunes, garçons et filles doivent se faire recenser dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans à la Mairie (se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille). Une attestation de recensement leur sera remise à cette occasion, celle-ci sera nécessaire pour se présenter à divers concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).

ELECTIONS 2007

Les élections européennes auront lieu dimanche 7 juin de 8h à 20h.

Les jeunes majeurs sont inscrits d'office, sans faire de demande individuelle sur les listes électorales de la commune lors des opérations de révision annuelle.

Vous recevez un courrier vous confirmant votre inscription, cependant, les fichiers utilisés par l'INSEE pour l'inscription des jeunes de 18 ans pouvant être incomplets, vous pouvez aussi vous renseigner à la mairie afin de vérifier que l'inscription a bien été effectuée. Pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes, vous devez avoir **fêter votre 18^{ème} anniversaire au plus tard le 8 mars 2009.**

Vous êtes ressortissant d'un pays membre de l'union européenne, Vous pouvez voter à Nonglard pour les élections municipales à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères se déroule tous les mercredis matin. Il est conseillé de mettre les conteneurs en place la veille au soir et de les retirer de la rue au plus tard le soir de la collecte.

SECOURS

Pompiers : 112 (ou 18)

S.A.M.U. : 112 (ou 15)

Police Secours : 112 (ou 17)

SOCIAL

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service de Meythet :

Pôle Médico Social

21 route de Frangy

74960 MEYTHET

Tel : 04 50 22 38 10

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSE

Elle assure notamment la gestion et la distribution en eau, des transports scolaires secondaires, du ramassage des ordures ménagères.

Adresse : 187, place Claudius Luiset - 74330 SILLINGY

Tél. : 04 50 77 70 74 - Fax : 04 50 72 72 80

Urgences (eau potable) : 06 71 58 41 61

Heures d'ouverture :

les lundi, mardi et jeudi : de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Le mercredi : de 8h à 12h.

Le vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 16h.

SILA

7, rue des Terrasses - BP 39

74962 CRAN-GEVRIER

S'adresser au SILA pour l'assainissement :

Renseignements techniques : 04 50 66 77 99

Dépannage assainissement : 04 50 66 78 55

Site Internet : www.sila.fr

LA POSTE

Sillingy

Tél. : 04 50 68 82 00

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

et le samedi matin 9h à 12h.

Agence postale de Lovagny (en mairie)

Tél. : 04 50 46 23 37

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 11h30 et de 15h à 18h.

Les mardis et samedis : de 9h30 à 11h30.

TONTE DES PELOUSES - TRAVAUX BRUYANTS

Rappel : Conformément à l'arrêté de la DDASS n° 358 du 9 novembre 2001, il est rappelé que les engins à moteur, motoculteurs, tronçonneuses, tondeuses à gazon, scies électriques, etc.... peuvent être effectués les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h et exceptionnellement les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Nous vous rappelons encore que les déchets de tonte et de taille ne doivent pas être brûlés mais sont à déposer à la déchetterie ou compostés. Ne pas déverser les déchets verts dans les ruisseaux et les fossés car cela risque de les boucher par forte pluie.

